



**Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

Jeudi 20 juin 2024 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 14 juin 2024

Présents (21) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Alain ROGER-
Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa TOURNIER - André THIMJO- Rémi
KLEIN-Jean-Pierre MORIN (arrivée à 19h30-participe au vote à partir de DEL2024-117)-
Aurélie LE NAVENAN-Maurice SADZOT-Anne-Marie FONTAINE-Véronique VIZET-Ludovic
PICHON-Bruno VALENTIN-Renée TRACHEZ-GICQUEL-
Fabrice PAPET -Fabrice DUGERDIL- Patrice ATRUZ- Jacques SARTELET

Absents représentés (10) :

-Belgin CETIN donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
-Annette BORDON donne pouvoir à Renée TRACHEZ-GICQUEL
-Jean-Yves DEMELUN donne pouvoir à André THIMJO
-Céline SICOLI donne pouvoir à Christèle REBET
-Gaël ARMAND donne pouvoir à Maurice SADZOT
-Liliane DUVAL donne pouvoir à Véronique VIZET
-Taouffig DOUS donne pouvoir à Alain ROGER
-Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
-Ludwig BIANCHIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
-Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (1) Patrick AMADEI

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h15, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(22) DEL2024-135	Objet	Modification du règlement de fonctionnement des crèches de la ville de Passy
---------------------	-------	---

Nombre de conseillers

En exercice : 32
Présents : 21
Votants : 31

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
VU le Code du travail,
VU les circulaires N°2014-009 du 26 Mars 2014 et N° 2019-005 du 5 Juin 2019 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)
VU le décret du 30 Août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant et des assistants maternels

CONSIDERANT que la Commission Petite Enfance réunie le mardi 4 juin 2024 a approuvé la rédaction d'un règlement de fonctionnement unique, les modifications et ajouts proposés,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement des crèches de la ville de Passy joint en annexe ;
- ✓ **AUTORISE** sa mise en application à compter du 1^{er} août 2024 ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.



Fait à Passy, le 20 juin 2024
Le Maire, Raphaël CASTERA


Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE